



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

éducation nationale : personnel

Question écrite n° 46455

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les autorisations d'absence pouvant être accordées aux agents relevant de son ministère qui désirent participer aux cérémonies célébrées à l'occasion des principales fêtes propres à leur confession. Il lui demande de lui indiquer la teneur des textes réglementaires qui organisent ces autorisations et le calendrier précis des fêtes pour toutes les confessions.

Texte de la réponse

la circulaire FP/n° 901 du 23 septembre 1967 a rappelé que les chefs de service peuvent accorder aux agents qui désirent participer aux cérémonies célébrées à l'occasion des principales fêtes propres à leur confession, les autorisations d'absence nécessaires, dans la mesure où cette absence est compatible avec le fonctionnement normal du service. Ainsi, les dates des cérémonies propres à certaines des principales confessions pour l'année 2000 sont les suivantes : Fêtes catholiques et protestantes : les principales fêtes sont prises en compte au titre du calendrier des fêtes légales. Fêtes orthodoxes :- dimanche 30 avril 2000Pâquesdimanche 18 juin 2000Pentecôteainsi que, pour les communautés orthodoxes suivant le calendrier julien : le vendredi 7 janvier 2000 (Noël).Communauté arménienne :jeudi 6 janvier 2000Noëljeudi 2 mars 2000lundi 24 avril 2000commémoration des événements marquant l'histoire de la communauté arménienneFêtes musulmanes :samedi 8 janvier 2000Aïd El Fitr (de l'année hégirienne 1420)jeudi 16 mars 2000Aàd El Adhajeudi 15 juin 2000Al Mawlid Annabawimercredi 27 décembre 2000Aàd El Fitr (de l'année hégirienne 1421)Les dates de ces fêtes étant fixées à un jours près, les autorisations d'absence pourront être accordées, sur demande de l'agent, avec un décalage d'un jour en plus ou en moins.Ces fêtes commencent la veille au soir.Fêtes juives :samedi 30 septembre et dimanche 1er octobre 2000Rosh Hachana (Jour de l'an)lundi 9 octobre 2000Yom Kippour (Grand pardon)Ces fêtes commencent la veille au soir.Fête bouddhiste :mercredi 17 mai 2000Fête du Vesak

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46455

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 mai 2000, page 2949

Réponse publiée le : 31 juillet 2000, page 4535